

LA CHARTE DU JOUEUR ET DES PARENTS



Le HPB est une association adhérent à la Fédération française de basket (FFBB), déclarée d'utilité publique, et véhiculant certaines valeurs.

Ces valeurs sont déclinées localement par les personnes qui font le club. Le statut d'association, implique la notion de bénévolat qui est l'une des bases du fonctionnement du HPB.

Une association de bénévoles peut fonctionner en partie grâce aux différentes actions qu'elle entreprend : boutique, buvette, lotos, organisation de manifestations au sein des communes, organisation de tournois... La convivialité va de soi.

Ce bénévolat est valorisant pour tous, et permet au club de fonctionner, mais il doit être partagé et réparti entre le plus grand nombre de personnes (joueurs enfants et adultes, parents...)

Les valeurs du HPB, les droits, les devoirs de chacun

La pratique des sports collectifs en général, et du basket en particulier implique, favorise et développe certains types de comportements. Le respect, la solidarité, le partage, la persévérance, le dépassement de soi, la reconnaissance, et la citoyenneté sont des valeurs intrinsèques à notre sport, et sont développées au sein du club.

Ainsi, le HPB participe au développement et à l'épanouissement de l'enfant, mais également de l'adulte.

Le club organise la mise en place matérielle et humaine permettant à tous les joueurs de bénéficier d'un ou plusieurs entraînements hebdomadaires, de participer aux compétitions, et ainsi de s'épanouir pleinement dans la pratique du basket. Ce sont les droits primordiaux de chaque joueur licencié au club.

En plus des statuts du club, les documents qui régissent les droits et devoirs de chacun sont :

- Le règlement intérieur
- La charte des entraîneurs
- La charte des joueurs et parents de joueurs

Une implication de chacun est indispensable pour que les objectifs du club puissent être atteints, mais également pour que se démultiplient les moments de partage et de convivialité.

L'école de basket

Dès 5 ans, et jusqu'à l'âge de 9 ans, les filles et les garçons sont U7, U9.

C'est l'âge de la découverte et du développement moteur. Les jeunes prennent du plaisir à jouer ensemble, à marquer leurs premiers paniers, à entendre leur public pour la première fois.

En U11, la motricité a bien progressé, et le plaisir de joueur s'accroît par la maîtrise technique, la réussite individuelle, mais aussi collective.

LA CHARTE DU JOUEUR ET DES PARENTS



Les équipes de jeunes : U13, U15, U17

Il s'agit de l'âge de la pré-adolescence et de l'adolescence. Les garçons et les filles voient leurs corps grandir, et il n'est pas toujours facile de le maîtriser. Le plaisir du jeu reste intact, l'appartenance à un groupe est primordiale ; les jeunes apprennent à s'affirmer et à trouver leur place dans le respect des règles et des autres. Un esprit sain dans un corps sain : le basket participe à l'équilibre de la personne, durant cette période où les exigences scolaires sont grandes, et où les contradictions peuvent être perturbantes.

Les parents doivent être très impliqués durant la période où les joueurs sont inscrits dans nos équipes de jeunes. Ainsi, il nous a paru utile de créer une « **charte** » du joueur et des parents.

Ce que nous attendons du jeune joueur :

- ✓ être volontaire et acteur de sa formation. La pratique d'un sport implique l'action, c'est-à-dire un investissement physique maîtrisé.
- ✓ être attentif aux consignes données par son entraîneur.
- ✓ -être ponctuel et assidu : il est intéressant que les joueurs d'une équipe progressent ensemble.
- ✓ -être respectueux des personnes, des règles et du matériel. Le respect du règlement et de l'arbitre font partie intégrante de l'activité, et ne souffrent d'aucune exception.
- ✓ -s'impliquer dans sa préparation physique en dehors des heures d'entraînement (à partir de U13)
- ✓ -favoriser une bonne entente au sein de son équipe, et être capable de relativiser son implication dans la compétition par un respect de l'adversaire, dans la victoire ou la défaite.

Les parents ont un rôle primordial à jouer ; l'engagement des enfants implique forcément celui de ses parents

LA CHARTE DU JOUEUR ET DES PARENTS



Ce que nous attendons des parents du jeune joueur

-Prendre ou s'assurer que les enfants prennent les informations utiles :

- ▶ écrites ou données oralement par l'entraîneur (présence des parents dans la salle au début et à la fin des entraînements) : plannings, calendriers, horaires...
- ▶ Inscrites sur les sites internet du club, du comité de basket, de la fédération.
- ▶ affichées sur les lieux de pratique

-**Faire preuve de ponctualité** (début et fin des entraînements, heures de rendez-vous en fonction des demandes des entraîneurs).

-**Vérifier la présence d'un adulte** responsable de l'équipe avant de laisser son enfant à la salle de basket, et encore mieux, **entrer en contact avec cet adulte lors de chaque match/entraînement.**

-**Prévenir** systématiquement l'entraîneur **en cas d'absence** : mail, SMS, téléphone, whatsapp...

-**Avoir un comportement exemplaire** dans ses actes et ses paroles :

- ▶ Envers les arbitres, entraîneurs et autres adultes.
- ▶ Envers les adversaires, envers les joueurs (y compris son enfant)
- ▶ Favoriser les encouragements et paroles positives (demandé également aux joueurs) ; développer un esprit d'équipe en ne favorisant pas les « clans » au sein d'une équipe.
- ▶ ne pas dénigrer les joueurs ou adultes en aparté.

- **favoriser un esprit d'équipe** sur et en dehors du terrain (par exemple, le comptage individuel des points marqués par son enfant à l'issue d'un match ne favorise pas l'esprit défensif, collectif, solidaire...)

- **S'impliquer au sein de l'équipe :**

- ▶ participer au co-voiturage organisé pour les compétitions, participer à la confection des « goûters » prévus après les matchs, participer au rangement et au nettoyage de l'espace convivial à l'issue du goûter ou de toute manifestation dans ce lieu, participer au nettoyage des maillots et shorts de l'équipe si l'organisation interne de l'équipe le prévoit, participer et/ou organiser les moments de convivialité de l'équipe (goûters, sorties, repas, activités extra basket...)

- **si possible, s'impliquer au sein du club :**

- ▶ en tant qu'entraîneur ou dirigeant, en tant que marqueur-chronométrateur ou arbitre
- ▶ dans l'organisation de moments de convivialité
- ▶ en se rendant disponible pour les manifestations du HPB.

LA CHARTE DU JOUEUR ET DES PARENTS



Ce que nous attendons du licencié adulte

Il est en mesure de comprendre que son activité sportive de club n'est en rien comparable à ce qu'elle pourrait être dans une « salle de sport » privée. Il ne peut pas se comporter en pur consommateur, et doit s'impliquer au même titre que cela est demandé aux parents de licenciés.

Sa connaissance du basket peut être une plus value dans son rôle de bénévole. Il lui est donc également possible de s'impliquer dans l'organisation de l'association, en tant qu'entraîneur de jeunes, officiel table de marque (OTM), arbitre. Des formations internes peuvent être proposées par les techniciens du club.

Le respect de ces chartes du joueur et des parents devrait sans aucun doute contribuer à augmenter le plaisir que chacun pourra trouver dans sa participation à la vie du club.